



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant de l'entreprise Bro-Léon Elagage, ZA de Breignou Koz, 29860 Bourg-Blanc en date du 11 septembre 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de l'abattage d'un arbre situé sur la parcelle A 1019 et menaçant de tomber sur la rue de Lez-Huel, il y a lieu de régler la circulation sur cette voie,

Arrêté n°ARRE2025-58

Arrêté réglementant
temporairement la circulation
Rue de Lez-Huel
Au niveau de la
parcelle A 1019

ARRÊTE

Article 1:

La chaussée sera rétrécie, la circulation alternée et la circulation piétonne interdite rue de Lez-Huel au niveau de la parcelle A 1019 à compter du début des travaux le vendredi 12 septembre 2025 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : la matinée).

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise Bro-Léon Elagage, ZA de Breignou Koz à Bourg-Blanc qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3 :

A la fin du chantier, l'entreprise Bro-Léon Elagage s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise Bro-Léon Elagage,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,

A Bohars, le 11 septembre 2025

Le Maire, Armel GOURVIL



Affiché en Mairie le : 11/09/2025